

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
11.10.2019**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, F. CHESNAIS, E. NICOLET, I. GAMBA, C. CRETIN, S. FAURE

Excusée : M. CABARET (donne pouvoir à JL MOULEYRE),

Absent : P. THIREAU,

Secrétaire : F. CHESNAIS.

Ajout à l'ordre du jour : Délibération : renouvellement location garage à M. et Mme PERRIN

Approbation du Compte rendu du CM en date du 19.07.2019

Les élus approuvent le compte-rendu du 19 juillet 2019 à l'unanimité.

1. DELIBERATIONS :

Délibérations :

1) BUDGET EAU

- Adhésion Territoires Numériques :

Il est proposé à la commune de CHOUX

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir du 11 octobre 2019

- de désigner Madame le maire Josette PIERS, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Madame Florine CHESNAIS, en tant que membre suppléant.

Vote 9 voix POUR

- Etude préalable à la prise de compétence Eau / Assainissement : prise en charge du coût de l'étude du SIDEC par les communes membres de l'EPCI

Vu la loi du 07 Août 2015 dite loi « NOTRe » prévoyant le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences Eau et Assainissement, au 1^{er} Janvier 2020.

Vu la loi du 03 Août 2018 n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux intercommunalités et permettant aux communes membres de s'opposer à ce transfert au 1^{er} Janvier 2020 dans la mesure où, au moins 25 % des communes membres, représentant au moins 20 % de la population totale, rendent exécutoire une délibération allant dans ce sens avant le 1^{er} Juillet 2019.

Considérant que la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude n'est pas prête à exercer cette compétence au 1^{er} Janvier 2020 compte tenu de la complexité technique, juridique et financière de ce transfert.

Vu le souhait des communes de reporter cette prise de compétences.

Vu le souhait des communes d'avancer dans la connaissance de l'état des installations et des modalités d'exercice.

Considérant la proposition du SIDEC pour la réalisation d'une étude préalable à cette prise de compétence pour un montant de 44 370 euros HT.

Considérant la décision des communes de répartir le reste à charge au prorata de la population communale (Insee au 1^{er} Janvier 2018).

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 9 VOIX POUR

- APPROUVE la nécessité de réaliser cette étude préalable à la prise de compétence Eau et Assainissement.
- APPROUVE la sollicitation d'une subvention à l'Agence de l'Eau à hauteur de 40%.
- ACCEPTE de participer aux frais restants à charge des communes, au prorata de la population au regard des données INSEE du 1^{er} Janvier 2018, soit une participation estimée à **203.10 euros TTC**.
- ACTE que ce montant sera révisé en fonction du montant des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau.
- ACCEPTE que cette participation soit prélevée par libre révision des allocations compensatoires 2020.
- AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2) BUDGET COMMUNAL :

- o Décision Modificative n°3 : virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 739211 : Attribution de compensation		107.00 €
D 739223 : FPIC		183.00 €
D 6558 : Autres dépenses obligatoires	290.00 €	

Vote 9 voix POUR

- o Entrée dans le capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions Simplifiées Centrales Villageoises du Haut-Jura

Dans le cadre du programme LEADER, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a engagé en 2017 une action visant à développer des démarches de types « Centrales Villageoises » sur le territoire.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance coopérative qui portent des projets de production d'énergie renouvelable en s'inscrivant dans une logique de territoire.

Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transversaux (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Les centrales villageoises fonctionnent en réseau au sein de l'association et partagent un modèle commun, basé sur le partage d'un grand nombre d'outils et de service.

L'association Centrales Villageoises du Haut-Jura a été créée pour développer le projet sur le territoire. 18 projets photovoltaïques ont été expertisés par un bureau d'études spécialisé mandaté par le Parc. Au vu des résultats des études techniques, il est envisagé une première tranche de travaux sur 6 à 10 bâtiments pour un montant d'investissement d'environ 500 000€HT.

L'association envisage de créer en septembre 2019 la société coopérative d'Intérêt Collectif par actions Simplifiées Centrales Villageoises du haut-Jura et propose aux collectivités du Territoire de soutenir le projet en entrant dans le capital. La valeur de la part fixée à 100€. Selon les statuts, la responsabilité de chaque associé est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.

Les objectifs de la Centrales Villageoises du haut-Jura s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique de développement durable menée par la commune et permettent d'en assurer la continuité en participant à ce projet.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 9 VOIX POUR

- D'entrer au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées Centrales Villageoises du haut-Jura,
 - De souscrire au capital de ladite société **2 parts de 100€ chacune pour un montant de 200 euros**,
 - De mandater Mme le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée.
- Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Josette PIERS comme représentant titulaire et Mme Florine CHESNAIS comme représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de la future SCIC

3) TERRAINS / LOCATIONS :

- Suite à la résiliation bail garage de M. Moreaux, et à la demande de M. Jean-Louis MOULEYRE, (sortie de M. Jean-Louis Mouleyre de la salle de conseil), le conseil municipal décide : à **7 VOIX POUR**
 - De louer le garage communal, place de la fontaine à M. Jean-Louis MOULEYRE
 - D'établir un bail pour une durée de 3 ans couvrant la période du **15 octobre 2019 à 14 octobre 2022**
 - De fixer le prix de la location à 400€ par an,
 - D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaireM. Jean-Louis MOULEYRE revient dans la salle du Conseil.
- Suite à la demande de M. et Mme PERRIN de renouveler la location du le garage communal route de Mienne, le conseil municipal décide : à **9 VOIX POUR**
 - D'établir un bail précaire pour une durée de 6 mois couvrant la période de **novembre 2019 à avril 2020**
 - De fixer le prix de la location à 200€
 - D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Forêt communale :

Compte-rendu de la rencontre avec l'ADEFOR 39 le 03/09/2019 au sujet du dossier « la côte à Denis ». Le dossier est toujours en cours.

Le Bilan 2019 est plutôt positif malgré de nombreuses craintes (ventes 2019 : 33 352€ budgétisé 35 600€). L'année 2020 ne s'annonce pas très encourageante pour la vente de bois.

Questions diverses

- Sou des écoles : Assemblée Générale mercredi 9 octobre.
- Remerciement du Club Sportif de Viry suite au versement de la subvention 2019.
- Association Pêlemêle : Assemblée Générale vendredi 18 octobre.
- Travaux Très Haut Débit : raccordement armoire prévu en mars avril 2020.
- Départ en retraite de l'agent communal au 01 mai 2020.
- DEfence Contre l'Incendie (DECI) : rencontre avec M. David le 02/10/2019, premier compte-rendu.
- Compte-rendu de la réunion avec M. Biegle du SIDEC concernant l'étude préalable à la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la communauté de communes au 01/01/2026.
- Proposition de M. Mermet-Au-Louis Jean concernant la vente de sa maison au 10 chemin rosset. La commune ne donne pas suite.
- Point sur les visites de l'auberge.
- Elections municipales : Dimanche 15 mars 2020 et dimanche 22 mars 2020. **Date limite des inscriptions sur la liste électorale le jeudi 06 février 2020.**

Séance levée à 22h00.